

222C2353
FR0000120578-FS0831

14 octobre 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

SANOFI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 octobre 2022, la société Dodge & Cox¹ (555 California Street, 40th Floor, San Francisco, CA 94104 Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 octobre 2022, le seuil de 5% du capital de la société SANOFI et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 63 444 721 actions SANOFI représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,45% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SANOFI sur le marché.

¹ Dodge & Cox agit en qualité d'« *investment manager* » pour le compte des clients et de fonds dont elle assure la gestion.

² Sur la base d'un capital composé de 1 267 479 766 actions représentant 1 425 326 874 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.